



**Commune de
RIVES-D'AUTISE
Nieul sur l'Autise et Oulmes**

**PROCES VERBAL INTEGRAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de RIVES-D'AUTISE se sont réunis en session ordinaire dans la salle des fêtes de Nieul sur l'Autise, sous la présidence de M. BOSSARD Michel, Maire de Rives-d'Autise.

Nombre de Conseillers Municipaux : - en exercice: 23
- présents : 19
- votants : 21

Date de la convocation : 07.02.2024
Date de l'affichage : 07.02.2024

Assistaient à la réunion : M. BOSSARD Michel, Mme MOINARD Mélanie, M. GEROME Philippe, Mme VIGEANT Catherine, M. OUVRARD Roland, M. COIRIER Jannick, Mme MALLET Sophie, M. CHAUVET Bruno, M. POITIERS Dominique, Mme BOBIN Evelyne, M. COIRIER Daniel, Mme LACLARE Delphine, M. FRITSCH Serge, Mme SIMON Christie, M. BRODEAU Flavien, Mme NALLET Marlène, M. POITIERS Patrice, Mme CAQUINEAU Florence et M. BUGEAUD Cyril.

Excusés : Mme RISTOR Mathilde (bon à pouvoir à Mme MOINARD Mélanie), Mme FLANDIN-THONIEL Viviane (bon à pouvoir à M. POITIERS Patrice) et M. BAUDON Florent.

Absente : Mme PAGEL-GUICHET Sandrine.

Secrétaire de séance : Mme SIMON Christie.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme SIMON Christie.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 15 janvier 2024

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 15 janvier 2024.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

INFORMATION SUR LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

DEVIS SIGNES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION :

Section de fonctionnement :

- Devis de la SARL Menuiserie Patrick JOLY pour le remplacement de la porte de l'agence postale de Oulmes pour un montant de 3 325,21 € TTC.
- Devis de la SARL Menuiserie Patrick Joly pour le remplacement d'une fenêtre de la location communale située au 25 rue G. Clémenceau pour un montant de 1 057,12 € TTC.
- Devis de l'entreprise Collot pour la dépose de la régulation existante et la fourniture et pose d'une sonde extérieure pour la gestion du chauffage de la salle des Ormes pour un montant de 208,30 € TTC.
- Devis de la société Idéalys pour le remplacement du défibrillateur de la salle des Ormes pour un montant de 1 845,60 € TTC.
- Devis de VPI eurofeu pour le complément et le remplacement extincteur suite au travaux du bâtiment salle des fêtes /bibliothèque/mairie pour un montant de 860,63 € TTC.
- Devis de VPI eurofeu pour la mise à jour des plans (évacuation et intervention) suite au travaux du bâtiment salle des fêtes /bibliothèque/mairie pour un montant de 1 100,41 € TTC.
- Devis de VPI eurofeu pour la mise à jour des plans (évacuation et intervention) suite au passage de la commission de sécurité à la salle des Ormes pour un montant de 633,18 € TTC.

Section d'investissement :

- Devis de Atlantique Réception pour l'installation d'une porte double dans la structure métallique recouvrant le bassin mobile pour un montant de 5 950,00 € HT
- Devis de l'entreprise Nadia Signalisation pour l'acquisition de panneaux routier pour un montant de 1 128,63 € HT.

2024-02-01 CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA VIDÉOPROTECTION.

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2023, il avait été décidé de retenir deux prestataires pour poursuivre le travail sur le projet de dispositif de vidéoprotection sur la commune de Rives-d'Autise.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Roland OUVRARD a reçu les 2 entreprises restantes en présentiel à Oulmes. Monsieur OUVRARD leur a présenté les attentes de la commune pour ce secteur et leur a demandé de transmettre leur nouvelle proposition qui inclut Nieul-sur-l'Autise et Oulmes.

A la suite de ces rendez-vous, les propositions des prestataires sont les suivantes pour la totalité du territoire de Rives-d'Autise :

- SARL Laclare : 20 162,67 € HT (soit 24 195,20 € TTC).
- WiProtect : 24 339,50 € HT (soit 29 207,40 € TTC).

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix du prestataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (Mme LACLARE Delphine ne participe pas au vote de cette délibération) :

- VALIDE définitivement le projet de dispositif de vidéoprotection pour la commune de Rives-d'Autise.

- RETIENT l'offre de la SARL Laclare pour un montant de 20 162,67 € HT (soit 24 195,20 € TTC).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce marché de service avec la SARL Laclare.

M. POITIERS Patrice s'interroge sur la capacité du système à sauvegarder les données en cas de problème informatique. M. OUVRARD Roland précise que les enregistreurs sont conçus pour ce cas de figure.

2024-02-02 DETR-DSIL 2024 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION D'UN BATIMENT DE TYPE HALL-GUINGUETTE.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé de réaliser des travaux de création d'un bâtiment type hall / guinguette.

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionné par l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2024.

Le maître d'œuvre a estimé le montant global de cette opération à 344 000 € HT.

Dépenses hall / guinguette		Recettes		
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%
TRAVAUX		DSIL		
<i>Lot 1 : Démolitions – terrassements - VRD</i>	39 000,00 €			
<i>Lot 2 : Gros œuvre</i>	58 000,00 €	DETR	177 600,00 €	60,00 %
<i>Lot 3 : Charpente bois - menuiseries intérieures</i>	48 000,00 €			
<i>Lot 4 : Couverture - zinguerie</i>	21 000,00 €	Conseil Départemental de la Vendée	59 200,00 €	20,00 %
<i>Lot 5 : Menuiseries extérieures</i>	18 000,00 €			
<i>Lot 6 : Plâtrerie - isolation</i>	10 000,00 €			
<i>Lot 7 : Revêtements de sols</i>	5 000,00 €			
<i>Lot 8 : Peinture - ravalement</i>	2 000,00 €			
<i>Lot 9 : Chauffage – ventilation – plomberie – sanitaires Plâtrerie - isolation</i>	8 000,00 €			
<i>Lot 10 : Electricité – courants forts et faibles</i>	19 000,00 €			
<i>Aménagement paysagers</i>	50 000,00 €			
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	18 000,00 €			
		Sous-total	236 800,00 €	80,00 %
		Emprunt		
		Autofinancement	59 200,00 €	20,00 %

		Sous-total reste à charge de la collectivité	59 200,00 €	20,00 %
Total dépenses	296 000,00 €	Total Recettes	296 000,00 €	100,00 %

Dépenses sanitaires		Recettes		
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%
TRAVAUX		DSIL		
<i>Lot 1 : Démolitions – terrassements - VRD</i>	7 000,00 €			
<i>Lot 2 : Gros œuvre</i>	15 000,00 €	DETR	28 800,00 €	60,00 %
<i>Lot 3 : Charpente bois - menuiseries intérieures</i>	9 000,00 €			
<i>Lot 4 : Couverture - zinguerie</i>	3 000,00 €	Conseil Départemental de la Vendée	9 600,00 €	20,00 %
<i>Lot 5 : Menuiseries extérieures</i>	2 000,00 €			
<i>Lot 6 : Plâtrerie - isolation</i>	0,00 €			
<i>Lot 7 : Revêtements de sols</i>	4 000,00 €			
<i>Lot 8 : Peinture - ravalement</i>	2 000,00 €			
<i>Lot 9 : Chauffage – ventilation – plomberie – sanitaires Plâtrerie - isolation</i>	4 000,00 €			
<i>Lot 10 : Electricité – courants forts et faibles</i>	2 000,00 €			
		Sous-total	38 400,00 €	80,00 %
		Emprunt		
		Autofinancement	9 600,00 €	20,00 %
		Sous-total reste à charge de la collectivité	9 600,00 €	20,00 %
Total dépenses	48 000,00 €	Total Recettes	48 000,00 €	100,00 %

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention à hauteur de 60 % du montant HT des travaux au titre de la DETR/DSIL 2024 sur les deux volets des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE le projet ainsi que l'enveloppe prévisionnelle des travaux de création d'un bâtiment de type hall/guinguette, soit 344 000 € HT.
- APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus.
- SOLLICITE l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR/DSIL 2024 à hauteur de 60 % du montant des travaux.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces en lien avec cette demande de subvention.

2024-02-03 FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - INSTALLATION D'UNE VIDÉOPROTECTION.


Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Etat a transmis les instructions d'appel à projets 2024 au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour le programme sécurisation et en particulier concernant les aménagements et améliorations des systèmes de voie publique existants.

La commune a sollicité quatre entreprises pour des devis d'installation sur le territoire communal.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève à 20 162,67 € HT (soit 24 195,20 € TTC).

Dans le cadre de ce programme de sécurisation, l'Etat pourrait financer entre 20 et 50% du projet.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%
Site rue de la Pajotière (Nieul-sur-l'Autise) caméras + enregistreur + onduleur + appareillages + divers	4 356,59 €	FIPD 	10 081,33 €	50,00 %
Place du Forail (Nieul-sur-l'Autise) caméras + onduleur + appareillages + divers	2 387,44 €			
Parc du Vignaud (Nieul-sur-l'Autise) caméras + enregistreur + onduleur + appareillages + divers	5 889,56 €			
Place André Faucher (Oulmes) caméras + enregistreur + onduleur + appareillages + divers	3 705,06 €			
Aménagement bureau de visualisation au Centre du Vignaud (Nieul-sur-l'Autise) Matériels + location camion nacelle	3 824,02 €			
Maîtrise d' œuvre	0,00 €			
contrôles	0,00 €			
divers et imprévus	0,00 €			

		Sous-total	10 081,33 €	50,00 %
		Emprunt		
		Autofinancement	10 081,34 €	50,00 %
		Sous-total reste à charge de la collectivité	10 081,34 €	50,00 %
Total dépenses	20 162,67 €	Total Recettes	20 162,67 €	100,00 %

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour le programme sécurisation et en particulier concernant les aménagements et améliorations des systèmes de voie publique existant à hauteur de 50 % du montant HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- SOLLICITE l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre du FIPD 2024 à hauteur de 50 % du montant du projet.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces en lien avec cette demande de subvention.

M. BUGEAUD Cyril s'interroge sur la participation citoyenne du type « voisins vigilants » qui pourrait compléter ce dispositif de vidéoprotection et être en liaison avec la gendarmerie.

2024-02-04	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VENDÉE – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRODUCTION DE LOGEMENTS ET AMÉNAGEMENT DE COMMUNE.
-------------------	---

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé de réaliser des travaux de construction d'un bâtiment type hall / guinguette.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Vendée a mis en place un programme d'aide « soutien aux projets de communes et intercommunalité ». L'un des programmes concerne la thématique « production de logements et aménagements de commune » avec un volet sur l'aménagement d'espace public.

Le maître d'œuvre a estimé le montant global de cette opération à 344 000 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Département de la Vendée au titre du programme « production de logements et aménagements de commune » avec un volet sur l'aménagement d'espace public à hauteur :

- de 20 % du montant HT à savoir 68 800 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée dans les conditions évoquées ci-dessus.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces en lien avec cette demande de subvention.

2024-02-05	FONDS VERT 2024 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DE L'ÉCOLE DE OULMES
-------------------	--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat a mis en place un fonds d'accélération pour la transition écologique dans les territoires appelés « Fonds vert ». Le Fonds vert est destiné à financer des projets dans quatre domaines :

- la performance environnementale ;
- l'adaptation du territoire au changement climatique ;
- l'amélioration du cadre de vie ;
- L'appui en ingénierie.

L'axe 1 du domaine « renforcer la performance environnementale » a un volet intitulé « rénovation énergétique des bâtiments publics ». Parmi ceux-ci, les écoles bénéficient d'une attention particulière. En effet, elle représente la moitié des surfaces des bâtiments des collectivités.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que, par délibération n°2023-12-01, le Conseil Municipal a :

- accepté le projet ainsi que l'enveloppe prévisionnelle de 486 176,32 € HT pour des travaux de rénovation thermique de l'école de Oulmes à Rives-d'Autise.
- sollicité l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre du Fonds vert 2024 à hauteur de 20 % du montant hors taxe des travaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les honoraires de maîtrise d'œuvre peuvent être intégrés dans le montant total de la dépense subventionnable.

Le montant total des travaux en incluant les honoraires de maîtrise d'œuvre se chiffre à 522 105,51 € HT (soit 626 526,61 € TTC).

Le plan de financement actualisé est le suivant :

Dépenses	Montant HT
Ensemble des travaux (9 lots)	486 156,63 €
Maîtrise d'œuvre	35 948,88 €
Montant total	522 105,51 €

Recettes	Montant HT
DSIL (école)	49 050,00 €
DSIL (restaurant scolaire)	14 850,00 €
DETR	7 000,00 €
Région FRDC	50 000,00 €
SyDEV + ADEME (estimation)	84 000,00 €
Conseil Départemental 85 (soutien aux projets des communes) travaux (estimation)	78 560,00 €
Sous total subventions	283 460,00 €

Fonds vert	104 425,00 €
TOTAL subventions	387 885,00 €
Autofinancement	134 220,51 €
Montant total	522 105,51 €

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention à hauteur de 104 425,00 € (soit 20 % du montant hors taxe des travaux) au titre du Fonds vert 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE le projet ainsi que l'enveloppe prévisionnelle de 522 105,51 € HT pour des travaux de rénovation thermique de l'école de Oulmes à Rives-d'Autise.
- APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus.
- SOLLICITE l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre du Fonds vert 2024 à hauteur de 20 % du montant hors taxe des travaux.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces en lien avec cette demande de subvention.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2023-12-01 concernant la demande de subvention pour la rénovation thermique de l'école de Oulmes dans le cadre du Fonds vert.

2024-02-06	TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DE LA SALLE DES FÊTES DE NIEUL : AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX
-------------------	---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de rénovation thermique de la salle des fêtes de Nieul s'achèvent. Cependant, il est nécessaire de procéder à des réajustements de prix sur les lots n°1, 2, 3, 5 et 7. En effet, des travaux non prévus lors de la signature du marché public ont été nécessaires à la bonne exécution des prestations. Ces travaux complémentaires ont fait l'objet de validation lors des réunions de suivi du chantier.

Lot n°1 : démolitions – gros œuvre – couverture tuiles :

Montant initial des travaux : 95 964,09 € HT.

Montant de l'avenant n°1 : 6 886,48 € HT.

Montant des travaux après l'avenant n°1 : 102 850,57 € HT.

Montant de l'avenant n°2 : 3 057,21 € HT.

Nouveau montant des travaux après l'avenant n°2 : 105 907,78 € HT.

Lot n°2 : charpente bois – menuiseries intérieures :

Montant initial des travaux : 17 048,68 € HT.

Montant de l'avenant n°1 : 5 691,00 € HT.

Montant des travaux après l'avenant n°1 : 22 739,68 € HT.

Lot n°3 : menuiseries extérieures :

Montant initial des travaux : 77 553,30 € HT.

Montant de l'avenant n°1 : - 997,20 € HT.

Nouveau montant des travaux après l'avenant n°1 : 76 556,10 € HT.

Lot n°5 : peinture :

Montant initial des travaux : 4 837,05 € HT.

Montant de l'avenant n°1 : 700,80 € HT.

Nouveau montant des travaux après l'avenant n°1 : 5 537,85 € HT.

Lot n°7 : électricité CFO-CFA :

Montant initial des travaux : 25 028,77 € HT.

Montant de l'avenant n°1 : 2 636,78 € HT.

Montant des travaux après l'avenant n°1 : 27 665,55 € HT.

Montant de l'avenant n°2 : 536,40 € HT.

Montant des travaux après l'avenant n°2 : 28 201,95 € HT.

Montant de l'avenant n°3 : 236,09 € HT.

Montant des travaux après l'avenant n°3 : 28 438,04 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces avenants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER les avenants des lots n°1, n°2, n°3, n°5 et n°7 aux marchés de travaux de rénovation thermique de la salle des fêtes tels que présentés ci-dessus.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces en lien avec ces avenants.

Le Conseil Municipal souhaite que le maître d'œuvre Frenesis soit mis en concurrence avec d'autres équipes d'architectes sur de futurs dossiers. En effet, les différents avenants qui sont à valider, en plus des dossiers des travaux initiaux, sur chacun des dossiers que Frenesis suit, finissent par interroger les élus sur leurs compétences réelles.

2024-02-07 CIMETIÈRE – MODIFICATION DU REGLEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le règlement du cimetière de Rives-d'Autise a été validé par délibération n°2022-03-07.

La réalisation de cavurnes entraîne une modification du règlement du cimetière. En effet, il convient d'ajouter un chapitre 7 « cavurnes » qui fixe les conditions d'utilisation de ces monuments funéraires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter cette modification du règlement du cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER cette modification du règlement municipal du cimetière communal.

M. CHAUVET Bruno annonce que Benet Funéraires va démarrer la reprise des concessions dans le cimetière de Oulmes au mois de mars 2024.

2024-02-08 CIMETIÈRE – TARIFICATION POUR CONCESSION DE CAVURNES

Monsieur le Maire indique que la réalisation de cavurnes nécessite de fixer un tarif de

concession afin de permettre aux particuliers de les concéder.

Les tarifs suivants sont proposés :

- Cavernes 30 ans : 35 €
- Cavernes 50 ans : 60 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- VALIDE les tarifs proposés ci-dessus.

2024-02-09 OUVERTURE DE CREDITS 2024 BUDGET GÉNÉRAL.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé - Dépenses d'investissement 2023 : 2 237 686,03 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et opérations d'ordre)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 30 000 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles – Chapitre 20	10 000 €
<i>Frais d'études SPL (article 2031) :</i>	<i>10 000 €</i>

Immobilisations corporelles – Chapitre 21	20 000 €
<i>Matériel technique (article 2158) :</i>	<i>10 000 €</i>
<i>Autres immobilisations (article 2188)</i>	<i>10 000 €</i>

TOTAL :	30 000 €
----------------	-----------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

2024-02-10 | ECOLE SAINT AMBROISE - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLASSE DÉCOUVERTE 2024

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur Alain DENIS, directeur de l'école Saint Ambroise, organisant tous les deux ans un séjour dit de classe découverte. Monsieur le Directeur sollicite le Conseil Municipal pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle, indispensable à sa réalisation.

Cette année, l'école organise une classe découverte dans le Pays Basque du 27 au 31 mai 2024 pour les 27 élèves de CMI- CM2.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a accordé, dans le cadre de l'organisation des classes découvertes, une aide de 22€/an/élève en 2022.

L'école St Ambroise organisant une classe découverte tous les 2 ans, et compte tenu du coût d'augmentation de la vie, il est proposé de revoir l'aide à la hausse.

Il est proposé que la commune accorde, dans le cadre de l'organisation des classes découvertes, une aide de 25€/an/élève.

En sachant qu'il y a 20 élèves domiciliés sur la commune de Rives-d'Autise et que L'école St Ambroise organise une classe découverte tous les 2 ans, l'aide accordée sera de 50 € par élève de la commune soit un montant global de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'école Saint Ambroise pour l'organisation d'une classe découverte du 27 au 31 mai 2024.

PRESENTATION DE DEVIS DIVERS

Monsieur le Maire laisse les Adjointes présenter des devis qui ont été transmis à la collectivité et qui nécessitent une validation ou pas du Conseil Municipal.

Il s'agit des points suivants :

- Ecole publique Camille Vignot : classes mobiles et informatiques.

Mme MOINARD Mélanie rappelle que trois prestataires ont été sollicités. Elle propose de retenir Alyatis pour la maintenance sur tous les postes. De même, Alyatis est retenue pour la fourniture des postes informatique « classe mobile ». Il y a 9 postes pour le site de Oulmes, 6 pour le site de Nieul et également 2 ordinateurs portables pour les enseignantes de Oulmes. Le montant pour la maintenance est de 1 260 € TTC et celui des postes informatiques de 12 875 € TTC.

- Travaux de rénovation thermique de la salle des fêtes de Nieul et de réhabilitation du secrétariat de la mairie : reprise des sols de l'ancien foyer des jeunes.

M. OUVRARD Roland annonce que l'entreprise Garreau-D'Co a transmis un devis suite à une demande de la commune de refaire les sols des 2 pièces de l'ancien « Foyer des Jeunes ». En effet, les plafonds et les murs ont été repris dans le cadre des travaux et il serait dommage de ne pas traiter le sol dans la continuité. Le montant des travaux est de 5 260,75 € HT.

- Travaux de rénovation thermique de la salle des fêtes de Nieul et de réhabilitation du secrétariat de la mairie : travaux peinture pour la bibliothèque.

Mme MALLET Sophie annonce que l'entreprise Garreau D'Co a transmis un devis afin de réaliser des travaux de peinture dans les locaux de la bibliothèque de Nieul afin d'apporter « un peu de couleur » sur les murs monochromes existants. Le coût des travaux est de 1 391,80 € HT.

- Salles des Ormes et Centre du Vignaud : acquisition de vidéoprojecteurs.

Mme MALLET Sophie annonce que l'entreprise Production 85 a transmis un devis suite à une demande des élus. Il s'agit de l'acquisition d'un nouveau vidéoprojecteur laser pour la salle 1 des Ormes (montant total de 5 197,20 € TTC) et d'un vidéoprojecteur laser pour le Centre du Vignaud ainsi qu'un nouvel écran (montant total de 9 405,60 € TTC).

- Conseil Municipal des Enfants : acquisition de bancs de l'amitié.

Mme MALLET Sophie rappelle que le Conseil Municipal des Enfants a pour projet l'installation de quatre « bancs de l'amitié » sur la commune. Un devis a été transmis par La société Direct Urbain pour un montant de 1 259,92 € TTC.

- Stade de football du complexe sportif du Champ du Pas : création du préau.

M. OUVRARD Roland annonce que le club de football avait prévu d'effectuer des travaux bénévolement pour ce dossier. Cependant, des contraintes internes au club ont empêché la réalisation de ces travaux de maçonnerie. Un contact a été pris avec l'entreprise de maçonnerie MARTY Anthony. Le coût des travaux est de 13 967,19 € TTC.

M. OUVRARD Roland précise que la commune de Bouillé-Courdault doit également donner son accord sur l'augmentation du coût des travaux de cette opération. Le montant des travaux passe en effet de 17 500 € à 26 200 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

- Projet d'acquisition de l'Escargot Vendéen – bilan des réunions avec les opérateurs.

Monsieur le Maire rappelle avoir reçu, avec Mme MOINARD Mélanie et de M. GEROME Philippe, la Chambre de Commerce et d'Industrie (représenté par Mme MENEUX Anita Responsable pôle entreprises & Territoires), Vendée Expansion (représenté par M. AUVINET Philippe Responsable aménagement) et Vendée Grand Sud (représenté par Mmes QUEMENT Chloé Développeur économique et BATY Elodie Chargée de développement économique).

Monsieur le Maire présente le bilan de cette réunion. Chaque opérateur conseille aujourd'hui à la commune de ne pas se positionner sur l'acquisition de ce bâtiment sur le court terme.

Monsieur le Maire laisse la parole aux élus qui peuvent ainsi donner, pour celles et ceux qui le souhaitent, leur avis à ce sujet.

En conclusion, il faut avoir une réflexion à court terme malgré tout pour la pérennité du commerce sur Oulmes. Une autre réflexion à 2-3 ans s'impose aussi sur ce sujet.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que la commune de Rives-d'Autise a été retenue pour l'Opération de Revitalisation des Territoires (O.R.T) L'Etat va mettre à disposition une cheffe de projet sur le territoire de la CCVSA à temps complet (50 % du temps de travail dédié à Benet, 25 % à Damvix et 25 % à Rives-d'Autise). Il précise que la Communautés de Communes du Pays de la Châtaigneraie disposera également d'un chef de projet.

Le Conseil Municipal est d'accord sur le fait d'avoir cette aide administrative des services de l'Etat pour accompagner Rives-d'Autise sur certains projets communaux.

Monsieur le Maire indique que la commune a été destinataire d'un courrier de l'Inspection Académique annonçant que la 5^{ème} classe est maintenue sur la rentrée scolaire 2024/2025.

➤ Projet éolien d'I.E.L.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va participer à une réunion en Préfecture pour le projet des 3 nouvelles éoliennes au lieu-dit « Les Surgères » porté par IEL. Il demande l'avis du Conseil Municipal sur ce projet. Les élus ne s'y opposent pas.

POINTS COMMISSIONS ET MAIRES DÉLÉGUÉS – QUESTIONS DIVERSES

➤ Enfance-Education et animation de la vie locale

Mme VIGEANT Catherine informe que la soirée des acteurs économiques et de services qui s'est déroulée le 01 février 2024 avec la participation de Vendée Grand Sud a accueilli 27 personnes.

La commission « menus » se réunira le 19 février.

Les travaux de rénovation thermique de l'école de Oulmes vont démarrer le lundi 26 février par le désamiantage. Le déménagement des salles de classe est prévu le mercredi 21 février 2024. Des personnes, dans le cadre de l'heure civique, vont venir assurer cette prestation. Mme VIGEANT Cathy sollicite néanmoins les élus qui seraient disponibles pour venir aider.

Mme VIGEANT Cathy annonce que 30 personnes sont désormais inscrites sur la liste de bénévoles pour l'heure civique.

➤ Vie culturelle

Mme MALLET Sophie revient sur les portes ouvertes de la bibliothèque. Il y a eu une fréquentation de 30 personnes sur le site de Nieul (avec 3 inscriptions) et malheureusement 0 à Oulmes. Elle suggère désormais de les organiser en même temps que les portes ouvertes des écoles et des locaux périscolaires et restaurants scolaires.

Elle va contacter 3 entreprises pour la remise en place ou l'achat de stores sur certains des bâtiments communaux.

Les producteurs locaux vont être contactés pour la venue des campings-caristes.

Une réunion du Conseil Municipal des Enfants est programmée le 21 février 2024.

➤ Bâtiments / environnement

M. OUVRARD Roland indique que la clôture entre l'école publique (site de Nieul) et les voisins a été réalisée. Sur ce même site, les travaux sur le préau seront faits par l'entreprise Porchet pendant les vacances scolaires de février. Les arbres de la cour de l'école ont été coupés. Le réaménagement de ce coin de cour est à venir.

Les quatre défibrillateurs sont maintenant opérationnels suite à l'intervention du prestataire Idéalisis.

➤ Voirie et réseaux

M. COIRIER Jannick n'a rien à signaler

➤ Urbanisme / Aménagement territoire

M. CHAUVET Bruno annonce que la commune de Faymoreau vient de perdre son label « Petite Cité de Caractère ».

Il a participé à la réunion du bornage de terrain de la famille DE LIPOWSKI avec le cabinet VERONNEAU. Il précise que ce bornage a été effectué du côté du terrain où se situe la maison mais pas du côté du terrain en limite du champ exploité. Il convient de refaire un point avec le géomètre à ce sujet.

Mme MOINARD Mélanie informe les élus que le Conseil d'Administration des Petites Cités de Caractère a validé le recrutement d'une personne sur un emploi annualisé avec un temps de travail de 1 jour par semaine. Cet agent viendrait épauler Joseph BAUDOIN dans la gestion administrative, la publicité, les inscriptions pour les « Estivales de Caractère » et sur d'autres dossiers portés par les PCC. Le coût annuel de financement de ce poste pour Rives-d'Autise est estimé à 250 €.

En 2024, il y aurait un concert organisé sur le territoire communal.

En l'absence de Mme RISTOR Mathilde :

- Elle remercie les élus pour leur participation à la cérémonie des vœux (préparation, service et rangement).
- Elle informe que la préparation de la manifestation du 13 juillet se poursuit.
- Elle indique que le programme de Rive-d'Autis'amuse est presque arrêté.

Mme MOINARD Mélanie rappelle qu'elle avait rencontré une réflexologue qui serait intéressée pour s'implanter sur la commune. Elle lui a fait visiter le local du 13 rue de la Poste qui sera disponible lors du rapatriement du secrétariat de la mairie au 3 rue Aliénor d'Aquitaine.

M. GÉROME Philippe n'a rien à signaler.

M. POITIERS Dominique signale que des arbres du parc du Vignaud ont tendance à pencher. Il lui est demandé d'aller sur site avec le responsable des services techniques.

Mme NALLET Marlène indique avoir été informé par une personne de l'existence, dans une commune, d'un feu tricolore qui se déclenche si les véhicules ne respectent pas la vitesse. Elle se demande si cela ne pourrait pas être une solution pour faire ralentir les véhicules sur la RD 148 dans la traversée de Oulmes.

M. BUGEAUD Cyril est étonné que l'état de catastrophe naturelle n'ait pas été reconnu pour Rives-d'Autise. La commission des services de l'Etat ayant rendu son avis, il ne sera plus possible de faire appel de cette décision.

M. BUGEAUD Cyril ne comprend pas pourquoi le projet de réaménagement du square de Oulmes est à l'arrêt alors que des entreprises ont été sollicitées.

M. POITIERS Patrice demande qu'un point soit fait sur les arrêts de travail du personnel communal. Mme MOINARD Mélanie annonce que :

- Marjorie RIOU : 29 mars 2024
- Gérard ROUX : 30 mai 2024
- Yvon TESSIER : 19 mai 2024
- Nathalie ALIZE : congé parental jusqu'à l'été 2024
- Claudie GIBAUD : environ 6 mois.

M. POITIERS Patrice s'interroge sur les coupures de l'éclairage public à heures fixes y compris lorsque des manifestations sont organisées dans le cœur de bourg. Il souhaite que la demande soit faite auprès du SyDEV d'augmenter les amplitudes horaires pour certains concerts (Meun'ri'Bambelle ou autres). M. COIRIER Jannick lui indique qu'il est possible de faire la demande au SyDEV comme cela a déjà été fait.

M. COIRIER Daniel se questionne au sujet de l'entretien des espaces verts de l'EPHAD Aliénor d'Aquitaine. Monsieur le Maire l'informe que le bâtiment est propriété de Vendée Habitat. Des travaux sont d'ailleurs à venir au cours de l'année 2024.

Le prochain Conseil Municipal sera :

- Le lundi 04 mars 2024 à 18h30.

* * * *
* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le lundi 12 février 2024 à 21h40.

Le Maire
Michel BOSSARD



La secrétaire de séance
Mme SIMON Christie